

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARTUR Olivier, Maire

Présents: Olivier Artur, Véronique Prêtre, Jean-Claude Baixas, Félicia Louyot, Patrick Schwartz, Rahima Gounant, Gilles Bettinger, Laurence Favier, Stéphanie Remy, Rémy Gandar, Stéphanie Vernier, Jean-Claude Werth, Vincent Etienne.

Absents-excusés : Nathalie Maire a donné procuration à Félicia Louyot ; Joël Lambert a donné procuration à Gilles Bettinger

Rémy GANDAR a été désigné secrétaire de séance

Demande de subvention fonds vert et DETR pour le remplacement des menuiseries à l'école

Le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement des menuiseries à l'école.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre du « fonds vert » et DETR pour cet investissement.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre du « fonds vert » et DETR auprès des services de l'Etat et décide de fixer le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Remplacement menuiseries HT	34 220.74€
Avance TVA	6 844.14€
Total TTC	41 064.88€
Demande subvention « fonds vert » 40%	13 688.30€
Demande subvention « DETR » 40%	13 688.30€
Fonds propres communaux	6 844.14€

La dépense est inscrite au budget 2026

Adopté à l'unanimité

Devis pour l'achat d'un tracteur-tondeuse

Le maire présente plusieurs devis pour l'achat d'un tracteur-tondeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de SAS BOILEAU pour un montant de 24 290.00€ HT soit 29 148.00€ TTC et charge le maire de signer le devis.

Adopté à 14 voix pour et une abstention

Subventions communales et privées

La commission communale des subventions s'est réunie le 11 mai 2026 et a fait les propositions suivantes

Associations socio-culturelles :	ANNEE 2026
Foyer rural de Bazoncourt (subvention+forains+repas seniors)	4500,00

Vu l'arrêté de déport n° 6 en date du 20 mai 2026, Mme Prêtre Véronique et M. Gandar Rémy n'ont pas pris part aux débats et vote pour la subvention versée au foyer rural de Bazoncourt.
Adopté à l'unanimité des votants

Service de proximité :	
Conseil de fabrique de Bazoncourt/Sanry sur Nied	
Secouristes Rémilly	150,00
USEP	50,00
Association du Mémorial Lorrain du souvenir du Haut Saint-Pierre	

Par ailleurs, les habitants seront sollicités comme chaque année dans le cadre de l'opération "brioches de l'Amitié" en faveur de l'enfance inadaptée.

Adopté à l'unanimité

Dépenses à imputer à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques »

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article D.167-19 ;
Vu la nomenclature comptable M57

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption du Conseil Municipal d'une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé :

Article 1 :

De prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- Les manifestations culturelles, sportives et éducatives, inaugurations, fêtes, spectacles, bals, expositions et animations diverses ;
- Participations aux vœux ;
- Les diverses cérémonies à caractère officiel ;
- Les cérémonies de mariage, baptême républicain ou enterrement ;
- Les chantiers bénévoles ;
- Frais divers réceptions et inauguration ;
- Bons et repas des aînés.

Article 2 :

D'abroger la délibération N°50/07/12/2018 du 7 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » Cérémonies dans la limite des crédits alloués au budget de la commune

Nb de conseillers en exercice 15

Nb de conseillers ayant pris part au vote 15

Date affichage le 27.05.2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 27.05.2026

Publication et notification le 27.05.2026

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 27 mai 2026

Le Maire